



Discipline Dressage

Règlement du Championnat Suisse Dressage Elite

1 Autorisation de participation

1.1 Conditions générales

Les cavalières et cavaliers désirant participer au Championnat Suisse doivent remplir les conditions suivantes :

- Âge minimum : 18 ans
- Doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.
- Être détentrice/détenteur d'une licence N de dressage de la FSSE.
- Prendre le départ avec des chevaux inscrits au registre de la FSSE.

L'organisateur est autorisé à inviter d'autres participants. Ces potentiels cavaliers étrangers peuvent prendre part aux épreuves individuelles, cependant, ils ne figureront pas au classement du Championnat Suisse. En cas de nombreuses inscriptions, les paires suisses ont la priorité.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Si moins de cinq participants sont inscrits à un Championnat Suisse de la FSSE - mais qu'au moins deux ont pris le départ - seul le titre de Champion Suisse avec la médaille d'or sera attribué. Les places deux et trois du podium ne seront pas occupées et les médailles d'argent et de bronze ne seront pas attribuées.

1.2 Critères de qualification

Avoir obtenu au minimum une fois en épreuve de catégorie Grand Prix ou Grand Prix Spécial lors d'un CDN en Suisse ou à l'étranger un résultat égal ou supérieur à 65%, Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.

Période de qualification

La période de qualification s'étend sur 12 mois à compter de la date du délai d'engagement définitif du CS actuel.

Contrôle

Le cavalier est seul responsable du contrôle de ses qualifications. Les résultats nationaux obtenus à l'étranger, qui ne sont pas annoncés correctement ([Saisie de résultats nationaux & internationaux - FNCH](#)), ne seront pas pris en compte.

2 Ecuries et contrôles d'identification

Les chevaux qui participent aux épreuves comptant pour le Championnat Suisse doivent impérativement être logés dans les écuries officielles du concours. Avant le premier départ, ces chevaux sont soumis à un contrôle du signalement et à une visite vétérinaire. Les chevaux doivent y être présentés avec la bride et le passeport, mais sans guêtres, ni bandages. Cela s'applique également aux potentiels participants qui ne figurent pas au classement du CS.

Les chevaux participant aux éventuelles épreuves-cadre peuvent être logés dans les écuries officielles. S'ils y sont logés, ils sont également soumis à une visite vétérinaire avant le premier départ.



Les passeports équin restent dans les mains de l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse. Ils seront rendus à leur propriétaire après le décompte final.

3 Déroulement

3.1 Composition du championnat suisse

Le Championnat suisse comprend 2 épreuves distinctes (Grand-Prix et Grand-Prix Kür), dernière édition FEI.

3.2 Classement

Les 2 épreuves sont jugées séparément.

Le résultat final comptant pour le Championnat suisse s'obtient par l'addition des pourcentages des 2 épreuves. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat obtenu dans l'épreuve 2 (Grand-Prix Kür) départage.

3.3 Participation avec deux chevaux

Un cavalier/une cavalière peut participer avec deux chevaux aux épreuves du Championnat Suisse. Toutefois les résultats d'un seul cheval comptent pour le classement du Championnat Suisse. Le cavalier/la cavalière doit indiquer, au plus tard une demi-heure avant le début du tirage au sort, quel cheval compte pour le classement du Championnat Suisse. Le cheval comptant pour le Championnat Suisse doit être monté comme premier cheval dans l'épreuve. Cependant, les résultats du second cheval comptent pour les classements des épreuves particulières.

3.4 Tirage au sort de l'ordre de départ

L'ordre de départ est tiré au sort la veille de l'épreuve concernée en présence d'au moins un/une participant(e) dudit Championnat Suisse.

Pour le Grand Prix : Tirage au sort en groupe par 5 dans l'ordre inverse du classement mondial (à la date de clôture des engagements), les 5 meilleurs cavaliers du classement mondial prenant le départ à la fin. Pour les cavaliers sans FEI-Ranking, c'est le ranking SVPS selon les points pour le couple sur la période correspondante à celle du FEI-Ranking qui est déterminant. Selon le nombre de participants, la grandeur des groupes peut être adaptée.

Pour le Grand Prix Kür : L'ordre de départ dans l'ordre inverse du classement intermédiaire des épreuves Grand Prix et Grand-Prix Spécial. La participation au sound check est obligatoire.

3.5 Autorisation de départ dans les diverses épreuves

Sont autorisés à prendre le départ dans la première épreuve (Grand-Prix) tous les cavaliers/toutes les cavalières remplissant les conditions de l'art. 1.

Sont autorisés à prendre le départ dans la deuxième épreuve (Grand-Prix Kür), les 18 premiers chevaux de championnat classés de la première épreuve, les paires suisses ayant la priorité.

Selon le nombre de participants à la première épreuve, le Délégué Technique peut décider d'autoriser tous les participants à prendre le départ dans la 2^{ème} épreuve.

3.6 Équipement

- Une cravache de max. 1,2 mètre est autorisée uniquement sur la place d'entraînement.



- Harnachement selon le règlement de la FSSE. Si le CS compte comme épreuve de sélection pour un championnat international, d'autres directives peuvent être adoptées.

4 Distinctions/Prix

4.1 Épreuves 1 et 2

- Prix en espèces (au minimum selon le règlement FSSE en vigueur)
- Plaques d'écurie (selon le règlement FSSE en vigueur)

4.2 Championnat suisse

- Les cavaliers/ères classés du 1er au 3e rang reçoivent les médailles FSSE d'or (1er rang), d'argent (2e rang) et de bronze (3e rang) ;
- Prix d'honneur au vainqueur ;
- Plaques d'écurie aux cavaliers/ères classés du 1er au 10^{ème} rang ;
- Flot à chaque participant(e).

5 Engagements

Selon les avant-programmes.

6 Finance d'engagement

Pour toutes les épreuves selon Règlement de Dressage de la FSSE, dernière édition.

7 Carré de dressage

20 x 60 m

8 Officiels

8.1 Désignation du délégué technique

L'organisateur propose un nom au ressort technique avant d'en faire la demande officielle au délégué technique prévu. Le ressort technique fait approuver la proposition par le directoire de la discipline dressage.

8.2 Désignation des officiels

Tous les officiels engagés lors du Championnat Suisse y compris des éventuels remplaçants sont à proposer à temps au directoire de la discipline dressage pour approbation. Les propositions de l'organisateur relatives aux officiels souhaités doivent être soumises par le délégué technique au chef technique de la discipline qui est responsable pour l'approbation par le directoire de la discipline. Le directoire a le droit de refuser des propositions soumises.

Selon le Règlement de dressage FSSE, le fait de juger des membres de sa famille et ses propres élèves est expressément interdit lors des championnats.

8.3 Directives pour la sélection

5 officiels par épreuve

Au moins 2 juges étrangers FEI si possible avec l'expérience des championnats internationaux



Au moins 2 juges suisses du degré S Grand Tour

Le 5^{ème} juge devrait si possible être également un juge étranger FEI.

9 Frais

Les soutiens financiers du directoire dressage sont destinés à des fins déterminées également en ce qui concerne l'indemnisation des officiels.

Ce règlement a été approuvé le 15 mars 2021 par le Directoire de la discipline dressage et il remplace l'ancienne version.